

Ministère d'Etat.

Paris, le 11 avril 1854.

Secrétariat général.

Section des
Beaux-Arts.

Sommaire.
Académie Impériale
de France à Rome.

Exécution de la loi du
9 Juin 1845 sur les pensions
Civiles.

Monsieur le Directeur, j'ai l'honneur de vous annoncer que, d'après les observations que je lui avais adressées au sujet de l'application aux fonctionnaires et employés de l'Académie Impériale de France à Rome, de la loi du 9 Juin 1845, M. le Ministre des Finances a décidé que le Directeur de cet Etablissement dont les fonctions sont essentiellement temporaires et le Professeur d'Archéologie, dont le service n'est ni permanent ni exclusif, seraient exemptés des retenues prescrites par la loi du 9 Juin 1845 sur les pensions civiles.

Vous voudrez bien avoir égard à cette exception dans la rédaction des Etats mensuels d'appointements du Personnel de l'Académie, que vous aurez à produire à l'appui de vos bordereaux, conformément aux instructions contenues dans ma dépêche du 21 Janvier dernier.

Agreez, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée

Le Ministre d'Etat.

Salutée très

Série B, n° 2.

M. Schmetz, Directeur de l'Académie
Impériale de France à Rome

Ministère d'Etat.

Paris, le 7

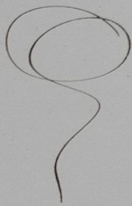
avril 1854.

198

Beaux-Arts.

Sommaire.

Académie
Impériale de
France à Rome



Monsieur le Directeur, M. Raoul Rochette, Secrétaire Perpétuel de l'Académie des Beaux Arts, m'informe que vous demandez à être autorisé à payer à M. Galibert, premier grand prix de Composition musicale au Concours de 1853, la pension du Mois de Janvier de l'année courante qu'il a été forcé de passer à Paris par la maladie de sa mère.

Le motif qui a retardé le départ de ce pensionnaire étant d'ailleurs attesté par le certificat du Médecin de M^{me} Galibert, je m'empresse de vous donner l'autorisation que vous sollicitez.

Agrez, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre d'Etat.

Alexandre Dumas

Série G, n° 21.

M. Schnetz, Directeur de l'Académie
Impériale de France à Rome.